

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, r. 30 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES ! Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Mars 1874.

Chronique générale.

A propos du rejet de l'impôt du sel, est-il nécessaire de prévenir nos lecteurs qu'il ne saurait en aucune façon être question de crise ministérielle? Le gouvernement et la commission vont simplement se recueillir et aviser d'un commun accord aux moyens de se procurer les 19 ou 20 millions qui manquent encore à l'équilibre du budget.

On assure que, pour remplacer l'impôt du sel, M. Bocher doit proposer tout un nouveau système de perception pour le droit de détail et le droit de consommation des vins et liquides. Il en résulterait, d'une part, de notables économies dans les frais du Trésor, et, d'autre part, de grands avantages pour les commerçants et les propriétaires qui se verraient ainsi affranchis de nombreuses entraves moyennant un léger sacrifice.

Le gouvernement ne veut pas entendre parler de l'article de la loi municipale qui remet de nouveau la nomination des maires aux conseils municipaux. M. de Broglie a déclaré de nouveau que c'en était fait à jamais des maires électives, et qu'il donnerait sa démission le jour où une nouvelle loi viendrait à introduire ce procédé vicieux et révolutionnaire dans la nomination des corps municipaux.

Le gouvernement va probablement proposer dix centimes aux trois contributions pour remplacer les impôts rejetés.

Le général Henri Bertrand, candidat du parti bonapartiste dans la Gironde, est un des fils du général Bertrand qui suivit l'Empereur à Sainte-Hélène.

En 1848, capitaine d'artillerie, l'un des sept députés de l'Indre, partisan du général Cavaignac, il siégeait à gauche.

Non réélu en 1849, il rentra dans l'armée et devint successivement chef d'escadron, colonel et général sous l'Empire; l'un des intimes du prince Napoléon dont il représente les idées, puisqu'au dire du Journal de Bordeaux il n'est pas l'homme de M. Rouher.

Sa sœur, M^{me} Am. Thayer, qui vit encore, était dame d'honneur de la princesse Clotilde; son seul frère survivant, l'aîné de la famille, comte de l'Empire, a été, en 1808, baptisé le même jour que l'empereur Napoléon III et a eu le même parrain que lui, l'empereur Napoléon I^{er}.

Un de ses autres frères, chef d'escadron à Magenta, Alphonse, est décédé ainsi qu'Arthur qui était né à Sainte-Hélène. M. Henri Bertrand a épousé M^{lle} de P..., originaire d'Angers.

M. le maréchal de Mac-Mahon partirait, dit-on, le 28 mars pour son voyage en Bretagne. Il serait de retour le 8 avril.

Lundi dernier, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie, au 35^e tirage au sort des Obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1865.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 749 numéros, dont les 24 premiers ont droit aux lots ci-après :

- Le n° 364,343 a gagné 150,000 fr. Le n° 399,946 a gagné 50,000 fr. Les n° 346,475 — 344,649 — 494,857 — 40,607, chacun 10,000 fr. Les n° 302,894 — 445,333 — 528,026 — 428,004 — 439,548, chacun 5,000 fr. Les n° 40,097 — 28,580 — 6,455 — 485,572 — 376,329 — 453,554 — 267,744 — 486,082 — 466,246 — 450,404, chacun 2,000 fr.

D'après une récente circulaire de M. le ministre de la guerre, les engagés conditionnels d'un an qui contracteraient un nouvel engagement d'une année, afin d'obtenir à la suite d'examen un brevet de sous-lieutenant dans l'armée territoriale, seront réunis au camp d'Avor, où l'on va installer, à leur intention, une sorte d'école spéciale militaire.

La Monnaie va frapper 400,000 francs de bronze, soit 2 millions de pièces de 40 centimes et 4 millions de 5 centimes.

Le tribunal prussien a jugé les prêtres qui ont publié le mandement de M^{sr} l'évêque de Nancy.

Sont condamnés à quatorze jours de détention dans une forteresse : MM. Lhuillier, curé de Château-Salins; Pierrefitte, de Fresnes; Tanneur, de Harecourt; Lamy, de Craincourt; Martial, de Merville; Vautrin, d'Inville; Mille, de Tossieu; Hocquard, de Brehain; Thouvenin, de Moiville; Brogard, de Prévocourt; Hennequin, de Lonnecourt.

MM. Leroy, de Lesse; Vincent, de Brandicourt; Nicolas, d'Avenoir, feront huit jours de prison.

Deux curés sont acquittés sur la demande du ministère public : MM. Gaillot, de Bailoncourt, et Vincent, de Finiry.

Le tribunal a, contrairement aux conclusions du procureur, acquitté MM. Noirlande, d'Amelcourt; Digour, de Hampont; Marsal, de Melencourt.

La cause de M. Lambert, curé de Larréville-en-Saulnois, est remise indéfiniment.

M. H. Vinay, député de la Haute-Loire, entretient depuis quelque temps avec la République française une correspondance des plus curieuses et des plus instructives; comme l'honorable représentant ne veut sans doute rien devoir à l'obligance de la feuille radicale, il lui adresse toutes ses lettres par ministère d'huissier : jamais auxiliaire de la justice n'aura encadré dans sa prose de plus dures et de plus justes vérités.

La dernière lettre de M. Vinay est consacrée à mettre en lumière les preuves de patriotisme que les coryphées de la République ont données pendant la guerre franco-allemande.

Le maire du Puy était accusé d'avoir entravé la défense nationale :

« Vraiment, répondit-il, vous me l'avez donné belle dans cette polémique, et pour ne pas riposter il eût fallu, vraiment, que je fusse bien désireux de vous ménager. »

Et, en effet, il répond de sa bonne encre :

« Que faisiez-vous, dit-il, alors vos jeunes et ardents républicains de la Haute-Loire, qui personnifiaient, aux yeux des populations, le gouvernement du 4 septembre en province? »

« Jeunes, robustes, célibataires, appelés par leur âge sous les drapeaux, ils se prélassaient dans les hautes fonctions administratives et judiciaires du département qu'ils avaient soigneusement accaparées. Se mettre à l'abri, élarger au budget, exciter leurs compatriotes au combat, telle fut, en trois mots, leur manière de comprendre la défense nationale. »

On fit même une chanson là-dessus. Par discrétion, M. Vinay se borne à citer trois couplets de cette ode qu'on appela la Mar-seillaise des réfractaires. Nous ferons comme lui, tout en regrettant la suite :

Allez, enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé, Contre nous, de la Germanie, L'étendard sanglant est levé (bis). Pleins d'une ardeur patriotique, Quand vous marcherez aux combats, En nous gardant des corysas, Nous garderons la République. Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons! Marchez (bis), sur vos foyers sans crainte nous veillons!

Ah! chers amis, qu'il nous en coûte De ne pas voler dans vos rangs, De ne pas suivre cette route Qui vous verra triomphants (bis). Requis de toutes les manières, Aux préfectures, aux parquets, Croyez qu'aux bruits de vos hauts faits Frémiront nos âmes guerrières. Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons! Marchez (bis), sur vos foyers sans crainte nous veillons!

Nous entrerons dans la carrière Quand les Prussiens n'y seront plus. Vous aurez mordu la poussière, Mais nous chanterons vos vertus (bis). Autour de vos blancs mausolées, On nous verra verser un pleur, Et nous aurons le doux bonheur De consoler vos fiancées. Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons! Marchez (bis), sur vos foyers sans crainte nous veillons!

CHISLEHURST.

Nous avons le discours du prince impérial, comme s'il s'agissait d'un discours du trône; il est publié par les feuilles bonapartistes avec la même solennité. Va-t-il être affiché? disait-on à la Bourse.

Les journaux bonapartistes prétendent que le prince impérial a rédigé lui-même ce discours. Il contient une phrase bien maladroite : comment avoir osé dire que la dernière journée passée par Napoléon III sur la terre de France a été une journée d'héroïsme? L'héroïsme du vaincu de Sedan!

Il est permis à un fils d'être indulgent pour la mémoire de son père, mais la conscience publique dont parle le prince impérial ne pardonnera jamais à Napoléon III, tant qu'elle conservera quelque sentiment éclairé de patriotisme, les fautes qui ont accumulé sur la France tant d'humiliation et d'affreuses catastrophes.... Il n'y a pas de calomnie qui puisse égaler l'énormité et la responsabilité de ces fautes. On remarque beaucoup, dans le discours

du prince impérial, le paragraphe destiné évidemment à faire du duc de Magenta le gardien, en quelque sorte, du trône impérial.

Nous voyons que toutes les espérances du fils de Napoléon III reposent exclusivement sur le système plébiscitaire; il s'agit toujours de savoir qui fera le plébiscite.

Notez bien que ce discours a été adressé aux anciens ministres, sénateurs et députés qui ont été les agents serviles de la politique qui a fait perdre à la France deux provinces, plus de douze milliards, tout son matériel de guerre et son rang de première puissance en Europe! Et si l'empire revient, ce sont les mêmes hommes qui conseilleront et serviront le fils de Napoléon III; il était là, aujourd'hui, à Chislehurst, M. Rouher, ce premier ministre qui, au lendemain du Mexique et de la mort de l'empereur Maximilien, a osé dire : Pas une faute n'a été commise! Il était là aussi, le marquis de La Vallette, le signataire de la trop fameuse circulaire qui glorifiait la politique des grandes agglomérations nationales, politique qui justifiait d'avance les victoires de l'Allemagne et de la France!

D'après l'Ordre, le prince impérial a donné connaissance de son discours aux anciens ministres présents à Chislehurst; voici leurs noms :

MM. Rouher, Chevreau, Pinard, Busson-Billaud, marquis de La Vallette, comte de Casabianca, duc de Padoue, Mége, duc de Gramont, Behie, Grandperret, Gressier.

Voici les noms des membres de l'Assemblée nationale qui sont présents à Chislehurst :

MM. Rouher, Abattucci, Gavini, Galloni-d'Istria, Arthur Legrand, Murat, de Valon, baron Eschassériaux, baron Vast-Vimeux, Boffinton, Sarrette, comte Ginoux de Fermon, Martenot, Haentjens, Levert, Sens, Prax-Paris.

L'Ordre nous fait connaître encore que cinquante-cinq des préfets, en exercice au moment du 4 Septembre, ont assuré le prince, depuis hier, qu'il pourra un jour compter de leur part sur le dévouement avec lequel ils ont servi Napoléon III.

Le Gaulois prétend que, parmi les personnes présentées au prince impérial, il y a eu un gentilhomme bordelais qui lui a dit :

« Monseigneur, j'étais légitimiste; mais le comte de Chambord ne peut pas ou ne veut pas régner; je viens saluer en vous la légitimité nouvelle. »

Une pareille assertion n'a de valeur que si elle est accompagnée du nom de celui à qui est attribué un pareil langage.

Attendons-nous à rencontrer, pendant quelques jours, dans les feuilles bonapartistes, toutes sortes d'exagérations sur cette manifestation du 4 mars.

M. Nobody écrit de Londres à Paris-Journal :

D'heure en heure la manifestation bonapartiste prend des proportions tout à fait inattendues. Je suis en campagne depuis ce matin, et voici le résultat de ma journée que je collige sur les nombreuses notes de mon carnet.

Depuis samedi les arrivées ont été très-nombreuses. Dès hier les membres du comité organisateur affirmaient qu'il y aurait au moins quatre mille personnes! Ce matin dimanche le duc de Padoue, que j'ai vu à Willis Room, le quartier général de Lon-

dres, m'a annoncé 3,500 arrivées. A midi, M. Goupil, chargé de distribuer les cartes d'admission, dont je joins un fac-simile, était dans sa distribution arrivé au n° 5,264. Ce soir, à la fermeture de Willis Room, à onze heures, le dimanche les endroits publics ne pouvant pas rester ouverts plus tard, la dernière carte distribuée portait le n° 7,875 et il y avait beaucoup de personnes qui, quand on a fermé, faisaient queue attendant leur tour!

Le possesseur de la dernière carte a même causé un petit incident à la sortie en montrant son numéro 7,875. « 875, messieurs, s'est-il écrié, acceptons-en l'augure : c'est l'année prochaine que l'empereur reviendra ! » Et là-dessus la foule a poussé un cri assez bien nourri.

J'arrive maintenant au fait capital de la journée.

A neuf heures précises du soir, dimanche, M. Rouher a fait son entrée dans le grand salon de Willis Room, où 550 à 600 personnes se trouvaient. Très-acclamé à son entrée, M. Rouher est monté au bureau et a prononcé un petit speech de cinq minutes; dont j'ai sténographié les deux passages saillants que je vous transcris ici :

« Nous poursuivons au grand jour et avec une indomptable énergie un but que sans violences nous atteindrons, je vous le jure. Demain, vous verrez le prince et l'impératrice, vous jugerez vous-mêmes ce qu'ils sont; tout ce que je vous demande, c'est, à votre retour en France, de faire tous vos efforts pour éclairer l'opinion publique en disant ce que vous avez vu....
» Ici des détails sur l'heure des trains.
» Messieurs, la messe commencera à onze heures; après la messe l'absoute en procession, qui permettra à toutes les personnes présentes, quel que soit leur nombre, de jeter l'eau bénite sur le tombeau de l'empereur. A une heure, commencera la réception, dans le parc s'il fait beau, sous une immense tente s'il pleut. Et, soyez tranquilles, tout le monde sera présenté.
» Si le temps manque lundi, on continuera mardi, mercredi même s'il le faut. Car en faisant le pèlerinage de Chislehurst vous donnez au prince et à l'impératrice une grande marque de dévouement qui mérite sa récompense! Tout le monde sera individuellement présenté, je vous le promets. »

Cette allocution a été fréquemment interrompue par des cris de : « Vive l'empereur Napoléon IV ! vive l'impératrice, » et « vive Rouher ! »

Après le départ de M. Rouher, la distribution des cartes a continué. Chaque demandeur est obligé de décliner ses noms, demeure et profession, et, assis au bureau, se tenait le célèbre M. Lagrange, l'ex-chef de la police du château, qui suivait attentivement tout ce défilé, et a fait brutalement refuser des cartes à une vingtaine d'individus d'assez mauvaise mine, du reste.

A ce propos, laissez-moi vous dire qu'il circule ici des bruits assez fâcheux. On parle d'une contre-manifestation communarde. Un personnage de l'entourage intime m'a même affirmé qu'on se mettait en garde contre un attentat possible. Dans tous les cas, il y a un service très-nombreux de détectifs anglais commandé, sous la direction de l'inspecteur Thomson, et un service de vingt-cinq agents organisé par Lagrange lui-même.

La police septennale a-t-elle aussi ses représentants ici ? J'ai vu faire une avanée terrible à quelqu'un que l'on prenait pour l'un d'eux. Pendant que Lagrange avait le dos tourné, on avait donné une carte à un monsieur. Lagrange le regarde, le reconnaît, saisit la carte dans ses mains, la déchire, lui en jette les morceaux à la figure. — Allons donc, je vous connais ! vous êtes.... L'individu en question a disparu sans dire : Ouf ! Un malin, Lagrange; il a enrôlé plusieurs communards dans sa bande; un, entre autres, qui vient de passer aux assises de Newgate, mais qui a été acquitté.

A demain. Je fais ma spécialité des détails inconnus qui ne sont pas à l'accès de tout le monde.

Chislehurst, 17 mars.

Le discours du prince a été très-applaudi, principalement au passage concernant le maréchal de Mac-Mahon.

Le prince a reçu de nouvelles adresses, et des bouquets apportés par les députations françaises. La fête n'a été troublée par aucun incident.

Le nombre des Français venus de France

est évalué à 5,000. Aujourd'hui les réceptions continueront.

On assure que des décisions seront prises sur la ligne politique à suivre. HAVAS.

Le socialisme dans les campagnes

Nous recommandons aux méditations des conservateurs l'article suivant que nous empruntons à la *Gazette des Campagnes* du 14 mars 1874 :

Le tribunal civil de Riom a jugé la semaine dernière un procès qui prouve les ravages que fait la propagande socialiste dans les campagnes de cette contrée.

M^{me} la comtesse de Laroche possède à Bussière une ferme de 30 hectares louée au sieur Pierre Talle depuis 1868. Talle a peu de famille; outre sa femme et ses deux fils, il avait avec lui un beau-frère avec sa fille.

Depuis quelques années, Talle ne payait plus que des à-compte sur son prix de fermage. De plus il se permettait d'abattre des arbres pour son usage, malgré les clauses du bail qui lui refusait ce droit.

Le mandataire de M^{me} de Laroche l'aborde au moment où il abattait un arbre et lui demande de quel droit il se permet cette violation du bail. Talle lui répond que cet arbre lui appartient ainsi que toute la propriété, et que M^{me} de Laroche ne possédait plus rien. Du reste, la famille Talle tenait le même langage dans tout le pays.

M^{me} de Laroche assigna Talle en paiement des arrérages, plus de dommages et intérêts et en résiliation de bail. Le tribunal prononça cette résiliation.

Lorsqu'il fallut vider les lieux, les Talle résistèrent à la sommation d'huissier; il fallut employer la force et recourir à la gendarmerie. Tous les Talle avec leur beau-frère se barricadèrent et accablèrent les gendarmes d'injures et coups. Mais force resta à la loi.

Dans leurs perquisitions, les agents découvrirent un souterrain fermé par une trappe, dans lequel ils découvrirent un assemblage bizarre d'objets divers, des croix, des bénitiers, puis des brochures de l'*Internationale*, entre autres la brochure intitulée : *Solution des questions sociales*.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel pour délit de résistance armée à la force publique, Pierre Talle a persisté à soutenir que la ferme doit lui appartenir.

Il s'appuie sur la maxime de l'*Internationale* : « l'outil à l'ouvrier, le champ au laboureur. » Les témoins d'ailleurs l'ont entendu répéter souvent : « Quand nous serons les maîtres, nous saurons bien partager les terres. »

Il paraît que c'est Brun, le beau-frère, récemment venu de Saint-Etienne, qui avait endoctriné Talle et sa famille.

— D'où vous vient, dit le président, le droit d'occuper la ferme malgré la propriété ?

— De mon père, dit Brun, de mon père qui est au ciel, qui a voulu que tous les hommes fussent égaux, et que le fruit de leur travail leur appartint.

Les doctrines de Brun sur la famille et le mariage sont analogues à sa doctrine sur la propriété.

C'est la réduction de la société humaine à la pure bestialité.

M. le substitut Bertrand ne s'est pas borné à flétrir ces doctrines, il a démontré que le droit de les propager est un droit anti-social, ou plutôt un suicide social; on en a la preuve par les ravages qu'il produit dans les masses populaires.

En effet, les doctrines de Brun et des Talle se répandent comme le phylloxera dans plusieurs contrées de la France, et y développent une haine sourde contre les propriétaires, contre le clergé, contre tout ce qui représente une fonction, un devoir, une loi sociale.

Souvent, en venant à l'office le dimanche, les paysans peuvent lire sur la porte de l'église des affiches qui leur annoncent l'heure prochaine où les biens détenus par les riches seront rendus aux travailleurs qui les cultivent et qui ont seuls droit de les posséder.

On rappelle, à ce sujet, qu'il y a vingt-quatre ans, le jour même où M. Ledru-Rollin se sauvait par un vasistas du Conservatoire des Arts-et-Métiers, une tentative de jacquerie éclatait dans le midi du département de l'Allier; huit cents cultivateurs, armés de faux, de fusils, de pioches, se réu-

nirent pour se faire attribuer les propriétés à leur convenance par les meneurs de l'insurrection projetée.

Déjà plusieurs propriétés avaient été pillées, lorsque les chefs apprirent que l'insurrection parisienne avait été réprimée et que M. Ledru-Rollin était en fuite. Aussitôt les meneurs disparurent à son exemple, et la police ne mit la main que sur les dupes, — comme il arrive toujours. — Plus ça change, plus c'est la même chose.

LES MONTS-DE-PIÉTÉ.

En général, on connaît peu l'origine des monts-de-piété et la sage organisation que l'Eglise avait su leur donner. Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant sur ces établissements quelques notions historiques.

Les monts-de-piété sont des trésors publics, fondés vers le milieu du quinzième siècle par la libéralité de pieux citoyens, afin que les indigents pussent y accourir avec confiance pour y trouver à emprunter sur-le-champ ce qui leur était nécessaire, moyennant le dépôt d'un gage, et que la classe pauvre fût ainsi mise à l'abri de l'avidité des usuriers.

La première idée de cette institution est due à un religieux de Saint-François d'Assise. Dieu voulut ainsi glorifier aux yeux des hommes la pauvreté volontaire en inspirant à un pauvre religieux franciscain la pensée de cette œuvre qui devait être la providence des pauvres.

Le bienheureux Barnabé de Terni, religieux de Saint-François, pendant un séjour qu'il fit dans la ville de Pérouse, remarqua avec douleur qu'un grand nombre d'usuriers et surtout de juifs spéculaient sur les besoins extrêmes des pauvres pour s'enrichir, absorbant, en peu de temps, par des intérêts excessifs, le patrimoine des chrétiens, qu'ils réduisaient à la misère la plus affreuse. Au moyen de pieuses collectes, il forma un monceau d'argent qui, par la suite, fut appelé *Mons pietatis*, mont-de-piété, et il prêtait cet argent aux pauvres, selon leurs besoins, sur le dépôt d'un gage, et moyennant un léger bénéfice qui servait à payer les employés et les quelques frais dont on ne pouvait se dispenser.

Après ce premier essai, le bienheureux Barnabé commença en 1474 à prêcher contre l'insatiable cupidité des usuriers; il fit les plus vives exhortations auprès des hommes riches et pieux afin que par d'abondantes aumônes ils aidassent à constituer un monceau ou mont, qui serait maintenu à perpétuité, pour soulager la misère des pauvres, en leur prêtant sur gage un argent qui serait ensuite rapporté au monceau. Des habitants de Pérouse qui étaient pleins de vénération pour les vertus du B. Barnabé, se montrèrent si généreux dans leurs offrandes, que l'on put, dès cette année-là, constituer et doter très-richement le mont-de-piété de Pérouse. Ce fut le premier fondé en Europe.

Plusieurs villes d'Italie s'empressèrent de suivre l'exemple de Pérouse. Les papes Pie II, Innocent VIII, Alexandre VI, après avoir fait mûrement étudier la nouvelle institution l'approuvèrent et l'encouragèrent. Le concile de Latran dans sa 40^e session, et plus tard, celui de Trente dans sa session 22, chapitre 8, classèrent les monts-de-piété au nombre des œuvres pies et méritoires.

Depuis lors, le saint-siège n'a jamais cessé d'encourager la propagation de cette œuvre si éminemment utile; mais en même temps il a toujours veillé avec la plus grande sollicitude à ce que les monts-de-piété conservassent le véritable esprit de leur institution, en restant exclusivement l'œuvre des pauvres. Les constitutions apostoliques publiées par les souverains pontifes à ce sujet, ainsi que les décrets rendus jusqu'à nos jours par les congrégations romaines, attestent cette vérité.

Benoît XIII publia en 1729 une bulle dans laquelle il établit le règlement administratif des monts-de-piété des Etats de l'Eglise et menaça des plus graves peines les employés ou administrateurs qui contreviendraient à ces dispositions.

Quant au taux de l'intérêt perçu sur les prêts faits par les monts-de-piété, il pouvait varier selon les temps, les circonstances et les lieux. Cet intérêt ne devait jamais dépasser les frais qu'exige l'administration. Pour la vente des gages non retirés, les cons-

titutions apostoliques prescrivaient les plus louables précautions, et elles ordonnaient sous peine d'excommunication de restituer au propriétaire du gage tout ce que la vente mont-de-piété pour les frais du prêt.

Si la Chambre des députés avait à cœur les vrais intérêts des classes pauvres, elle devrait se faire rendre compte des sages dispositions contenues dans les décisions des congrégations romaines concernant les monts-de-piété.

Le mont-de-piété de Rome fut fondé en 1539, sous le pontificat de Paul III. Les frères Franciscains furent les promoteurs de cette institution, qui prit en peu de temps des développements considérables.

Il était arrivé à pouvoir prêter telle somme qu'on lui demandait en présentant un gage qui eût une valeur supérieure d'un tiers à la somme demandée. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les prêts au-dessous de 150 francs étaient faits sans intérêts; au-dessus de cette somme, le taux était de 3 0/0.

Les pertes souffertes par l'établissement pendant l'invasion française obligèrent Pie VII de restreindre le prêt gratuit à un écu et d'élever le taux de l'intérêt à 5 0/0. On a suivi ce système jusqu'au 20 septembre 1870. En moyenne, le mont-de-piété de Rome prêtait par jour de 20 à 25,000 francs. Les prêts étaient faits pour une durée de six mois, ils étaient renouvelables à volonté. La nouvelle loi limite la durée et la quantité des prêts sur gage, le prêt maximum ne devra pas dépasser 250 francs; il ne sera pas renouvelable et le taux de l'intérêt est élevé à 6 0/0.

C'est ainsi que la secte détruit tout sur son passage et ne laisse après elle que des bouleversements et des ruines.

(Journal de Florence.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, vers 5 heures, tandis que les époux Beunier, marchands de fromages, de Varennes-sous-Montsoreau, étaient au marché à Saumur, le feu se déclarait à leur domicile.

L'alarme a été donnée par leurs jeunes enfants, qui avaient quitté la maison dès le matin, en même temps que leurs parents, et qui, en revenant chez eux, virent le feu sortir par toutes les issues. A leurs cris, une certaine de personnes accoururent, et, après une heure de travail, l'incendie était éteint.

Comme la maison avait été fermée depuis le matin, on n'a pas pu se rendre compte de la cause de ce sinistre.

La perte s'élève à douze cents francs environ, tant pour l'immeuble, appartenant au sieur Méchine, que pour les objets mobiliers.

Le tout était assuré.

Par décision de la commission départementale d'Indre-et-Loire en date du 14 de ce mois, l'adjudication des travaux de construction du pont mixte de Port-Boulet, et de la rectification de la route départementale n° 45 aux abords de ce pont, a été fixée au 2 mai prochain.

La session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 43 avril prochain.

Il n'est pas possible qu'on ne leur laisse moins de huit ou dix jours pour cette réunion. En conséquence, c'est seulement vers le 23 ou le 25 avril que les députés pourront revenir à Versailles.

Si les vacances parlementaires de Pâques commencent le Jeudi-Saint, selon l'usage, elles dureront probablement du 2 au 25 avril.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante à tous les préfets :

« Monsieur le préfet,

» L'Assemblée nationale, lors du vote de la loi de finances pour l'exercice 1874, a décidé que la pension des instituteurs et des institutrices admis à la retraite, à partir du 1^{er} janvier de l'année courante, serait complétée par voie de secours à 500 fr., et a porté au budget de mon département le crédit nécessaire pour faire face à cette dépense.

» La situation des membres de l'enseigne-

ment primaire, retraités antérieurement au 1^{er} janvier dernier, et dont les ressources annuelles ne sont assurées que jusqu'à concurrence de 360 fr., ne pouvaient pas échapper à sa sollicitude. Aussi, tout en regrettant que d'importantes nécessités budgétaires ne permettent pas d'attribuer, quant à présent, à cette catégorie d'anciens instituteurs les mêmes avantages qu'à leurs collègues, l'Assemblée nationale a voulu leur donner immédiatement un témoignage particulier de sympathie en votant une allocation destinée à être répartie entre les plus nécessiteux dans des proportions qui n'ont pas été déterminées et qui varieront suivant le nombre des ayants droit et la position de chacun d'eux.

» Je crois devoir, monsieur le préfet, vous adresser des instructions au sujet de l'exécution de ces dispositions.

» Le complément à 500 fr. assuré aux instituteurs et institutrices admis à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1874, leur sera attribué immédiatement et sans qu'il y ait lieu de défalquer le montant de leurs revenus personnels.

» Quant aux instituteurs retraités antérieurement au 1^{er} janvier de la présente année, je me vois dans l'obligation de maintenir quant à présent les règles en vigueur; ils continueront à ne pouvoir prétendre à un secours complémentaire à 360 fr. qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle dans le cours de laquelle leur brevet leur aura été délivré, et vous aurez à tenir compte, comme par le passé, dans vos propositions, de leurs ressources propres, sans toutefois faire figurer parmi ces ressources les profits qu'ils retirent de travaux personnels. Je souhaite vivement que des dispositions plus favorables puissent être prochainement adoptées à leur égard, et je ferai, en ce qui me concerne, tous mes efforts pour obtenir ce résultat.

» Je vous ferai connaître ultérieurement la part qui pourra être attribuée à votre département dans l'allocation votée au profit de cette catégorie d'instituteurs, et je vous transmettrai des indications précises relativement aux propositions que vous aurez à m'adresser en leur faveur.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,
des cultes et des beaux-arts,
DE FOURTOU.

FÊTE DE BIENFAISANCE A BRISSAC.

Le dimanche 15 mars 1874, la petite ville de Brissac était en fête, et tout en s'occupant de ses plaisirs n'oubliait pas ceux qui souffrent.

Quelques jours auparavant, des affiches avaient fait connaître aux environs le programme qui devait être exécuté.

Dans cette fête, on remarquait divers chars bien décorés, surtout celui des agriculteurs. Une noce bretonne suivait, composée de jeunes gens de la localité dont les costumes de bon goût excitaient vivement la curiosité des spectateurs.

Une quarantaine de cavaliers en costumes élégants et conduits habilement par l'organisateur de la fête formaient l'escorte des danseurs, des chars et autres sujets. La musique de Brissac prêtait son concours.

La cavalcade, commencée à midi, a fait le tour de la ville; et pendant ce temps des quêtesurs, aux manières aussi distinguées que charitables, ont recueilli l'obole du pauvre comme du riche. Le public très-nombreux a été généreux et le soir plus de 400 fr. étaient recueillis pour le soulagement des malheureux.

La fête s'est terminée par une brillante retraite aux flambeaux avec feux de Bengale, fusées, et le reste.

La population de Brissac et des environs gardera longtemps le souvenir de cette fête à laquelle les organisateurs ont su imprimer le double caractère de la bienfaisance et de l'agrément. (Journal de Maine-et-Loire.)

On écrit de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) :

Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs ont dévalisé la voiture d'un nommé Bompois, voiturier à Sillé-le-Guillaume. On a enlevé de cette voiture un panier contenant 99 kilogrammes de beurre et une caisse dans laquelle étaient renfermés 80 douzaines d'œufs. Comme vous le voyez, il y avait de quoi faire une belle omelette. Les voleurs ont enlevé en outre de la gare du chemin de fer, à Sillé, un sac de blé et deux ballots de marchandises. Ces deux vols commis en même temps sont

sans doute le fait des mêmes individus. La police recherche activement leurs traces et on espère que ces recherches ne seront pas infructueuses.

Un autre fait d'une nature différente et d'un caractère plus grave s'est produit dans la nuit du 11 au 12 mars, sur la route de Sillé-le-Guillaume à Evron, à 2 kilomètres au-delà du bourg de Rouessé-Vassé.

Un individu du nom de Piard, Joseph, boulanger à Voutré, a été trouvé presque sans vie sur la route par des marchands de Sillé-le-Guillaume qui se rendaient au marché d'Evron. D'après certains renseignements, cet homme était parti de Sillé le mercredi soir, et il emportait avec lui une assez forte somme. Cette somme n'a pas été retrouvée, bien que le porte-monnaie du sieur Piard ait été recueilli près de lui; il ne contenait plus que trente-cinq centimes.

Cet homme est-il accidentellement tombé de sa voiture? ou n'est-il pas plutôt la victime d'une attaque nocturne? C'est ce qu'il est impossible de savoir en ce moment. Quoi qu'il en soit, l'état du pauvre Piard est très-alarquant, et jusqu'à ce moment il n'a pas repris connaissance.

PREDICTIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

La prédiction de M. Charles Sainte-Claire Deville, qui vient de se vérifier avec une exactitude en quelque sorte mathématique, est le résultat d'une longue expérience appliquée à une excellente méthode.

M. Charles Sainte-Claire Deville a remarqué qu'il se produit chaque mois une grande oscillation thermométrique, qu'il nomme oscillation duodécuple, pour indiquer que ces oscillations sont au nombre de douze dans l'année. Mais l'oscillation duodécuple n'arrive pas régulièrement le même jour du mois; elle n'est pas toujours d'égal intensité, et elle ne se manifeste pas tous les mois par un décroissement de température. Ainsi, l'oscillation duodécuple de novembre donne naissance à de la chaleur, tandis que les oscillations duodécuples de février, de mars et de mai sont toujours accompagnées de froid.

Ainsi la découverte de l'oscillation mensuelle serait restée à peu près inutile au point de vue pratique, si M. Sainte-Claire Deville n'avait remarqué que l'oscillation duodécuple thermométrique est précédée, de quatre ou cinq jours, par une oscillation barométrique corrélatrice.

Il résulte de cette découverte importante que, par l'observation du baromètre, on peut arriver à prédire le chaud et le froid quatre, cinq ou six jours à l'avance. L'oscillation duodécuple de janvier 1874, peu apparente à Paris, a été au contraire très-vivement sentie à Naples, à Constantinople et à Tougourt en plein Sahara, où M. Sainte-Claire Deville l'a observée. L'oscillation duodécuple de mars, si grande à Paris, s'est fait sentir d'une façon également notable en Angleterre, surtout l'avant-veille et la veille de l'entrée du duc et de la duchesse d'Edimbourg à Londres. La cérémonie a eu lieu au milieu de neiges rappelant celles qui ont lieu ordinairement à Saint-Petersbourg à cette époque de l'année.

Faits divers.

Il y a quelques jours, on voyait dans un lit de l'Hôtel-Dieu une pauvre jeune femme qui se mourait faute de sang. Tous les médecins l'avaient condamnée, et, résignée, elle attendait son heure. Un illustre docteur avait bien parlé de la transfusion du sang; mais cette branche de salut était si frêle, que personne n'osait s'y accrocher.

Deux étudiants en médecine, deux internes que la parole du maître avait exaltés, tirèrent au sort afin de savoir quel serait celui qui aurait l'honneur de donner son sang pour sauver la malade. C'est M. Strauss, de Strasbourg, qui eut le plaisir de se saigner. L'opération a parfaitement réussi, et la jeune femme prend tous les jours des forces nouvelles.

Les maires révoqués sont, pour le présent, un sujet inépuisable d'élégies républicaines; il semble que ces messieurs emportent avec eux toutes les vertus, toutes les gloires, toutes les forces vives de la patrie; il n'est donc point sans intérêt de savoir à quels comiques on avait affaire. A ce titre, les adieux de M. Ducros, maire de Daumazan, reproduits par le Conservateur de l'Arige, sont dignes d'une certaine attention :

« Mes chers concitoyens,

» A la veille d'être obligé d'abandonner mon poste pratique de Maire, permettez-moi (sic) de vous faire mes adieux.

» Un jour, votre puissante voix, celle du peuple souverain dans ses comices, celle du suffrage universel et de la volonté nationale que vous représentiez, me dit :

« Vas à l'Hôtel de la mairie qui nous appartient; tu y seras le maître, et nous le nommons notre chef. »

» J'acceptais (sic) votre mandat et je me sens heureux de votre grande volonté.

» Aujourd'hui une petite loi sur les maires vient briser nos intimes liens de confiance; nous devons lui obéir dans son ordre pratique, sauf à rester à côté les hommes libres de nos pensées.

» J'avais à me préoccuper un peu des motifs de mon remplacement, et le chef cadet ma (sic) répondu qu'ils étaient tous dans ma raison politique. Falait-il (sic) pour si peu changer de couleur, et de rouge, par exemple, devenir gris? Vous m'auriez (sic) blâmé j'en suis sûr, et je me serais tué dans de cruelles souffrances, puisque la peau de mon corps et la République n'EN font qu'un.

» J'abandonne mon poste à la mairie pour obéir à la loi; mais plein de confiance dans l'avenir, je reste au milieu de vous plus libre encore que par le passé, pour la défense de nos droits.

» Ne l'oublions pas, citoyens! nos liens doivent toujours se resserrer (sic) d'une manière plus intime, et la France politique et républicaine doit commencer dans les communes.

» Vive la République!

» Signé : A. DUCROS. »

Pauvre M. Ducros! comment donc faisait-il quand la République n'existait pas, puisque sa peau et ladite République ne font qu'un. Mystère!

CURIEX CAS D'EXEMPTION. — Un jeune soldat de la garnison de Paris, Félix Bernard, vient d'être renvoyé du service militaire comme panophibe, qualification assez bizarre qu'on lui avait donnée au régiment. Dans sa famille, ce jeune homme, originaire de la Meuse, et d'une faible complexion, n'avait été nourri que de pommes de terre et de lait. Il appartient à de pauvres cultivateurs habitant Longuyon. Il avait une telle répugnance pour le pain, les gâteaux et tout ce qui se compose de farine, qu'en le menaçant de lui en faire manger, on était certain de le voir fuir, et il ne retournait plus là où cette menace lui avait été faite.

Silôt qu'on le forçait de manger du pain ou qu'il essayait lui-même d'en manger, il était pris de vomissements; il en était de même lorsqu'il avait du bouillon où l'on avait furtivement introduit cet aliment. Il ne montrait pas de dégoût pour les légumes secs, mais il ne mangeait d'aucun légume vert. Durant le peu de temps qu'il passa au régiment, il mettait des pommes de terre dans le bouillon de son ordinaire, et avec elles aussi il mangeait sa ration de viande.

Après de minutieuses expériences, après s'être convaincu par tous les moyens possibles qu'il n'y avait dans l'état du jeune Bernard ni fraude, ni simulation, ni subterfuge d'aucune sorte, on l'a déclaré atteint d'une intolérance d'organe involontaire et incompatible avec le service militaire, et il a reçu un congé de renvoi.

Dernières Nouvelles.

Séance d'hier.

Grande affluence autour de l'Assemblée. Sergents de ville et garçons de l'Assemblée ne laissent entrer que les personnes munies de cartes.

Les tribunes sont comblées et l'on y voit le public des grands jours.

M. Challemel-Lacour est à la tribune; il est 2 heures 40, et le bruit est très-grand dans la salle.

M. Challemel-Lacour. — Messieurs, six semaines se sont écoulées depuis le jour où l'Assemblée a accepté notre demande d'interpellation, la crise des affaires continue et s'aggrave, et le malaise des esprits n'a jamais été si grand.

Il s'est produit dans l'intervalle des incidents qui nous ont montré qu'il fallait maintenir l'interpellation.

Je chercherai à éviter ce qui pourrait même offenser les personnes, mais ce qu'il y a de plus ombrageux au monde, ce sont les questions de parti.

La circulaire dit qu'elle élève le septennat au-dessus de tout; il fallait bien cette circulaire au moment où l'on a nommé un si grand nombre d'agents. (A ce moment, M. Thiers entre et prend place.) M. le Président de la République est intervenu à son tour et a confirmé au tribunal de commerce les paroles du ministre.

M. Challemel-Lacour cite les paroles du maréchal, qui voulait rassurer la France.

La France a en effet besoin d'être rassurée (bruit à droite), et nous avons applaudi à ces déclarations, mais elles ne nous paraissent pas suffisantes. (La séance continue.)

Le duc de Broglie circule dans la salle des séances, et a l'air fort rassuré, triomphant même.

Au reste, il a mis, depuis plusieurs jours, tout en œuvre pour rallier des voix à droite et au centre gauche.

Il a envoyé partout ses émissaires. M. Antonin Lefèvre-Pontalis, par son activité, a bien mérité de M. le vice-président du conseil des ministres.

Les orateurs qui prendront successivement la parole sont MM. Challemel-Lacour, Lepère, Lacaze, Cazenove de Pradine, Lucien Brun.

M. Cazenove de Pradine fera très-probablement à la tribune une déclaration royaliste.

On écrit de Versailles, 18 mars :

On a distribué aujourd'hui :

1^o Cinq amendements de M. Maurice Rouvier au projet de loi sur les patentes :

2^o Un amendement de M. Louis Passy portant que les projets de loi qui auront pour objet la reconstitution du matériel de l'armée seront présentés à l'Assemblée nationale avec l'avis du conseil supérieur de la guerre.

3^o Un amendement de M. Amy, tendant à distraire de l'école spéciale des langues vivantes, la chaire de langue arménienne, pour opérer sa translation au Collège de France, sous le titre de chaire de langue et littérature arménienne.

4^o Un rapport sommaire de M. Anisson-Duperron au nom de la 25^e commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Hervé de Saisy, tendant à fixer au 1^{er} mai la discussion du budget de 1875.

La commission pense que la proposition ne peut pas être renvoyée à l'examen des bureaux pour devenir l'objet d'une mesure législative, et que la seule voie qui reste ouverte à M. Hervé de Saisy pour obtenir ce qu'il désire à bon droit et ce que la commission désire avec lui, c'est de réclamer la mise à l'ordre du jour du budget de 1875 par une simple motion d'ordre, à l'époque qu'il a lui-même indiquée et qui serait assurément la plus convenable pour une discussion financière sincère et approfondie.

5^o Un rapport sommaire de M. le marquis de Dampierre, au nom de la 25^e commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de M. Léon Say, pour instituer un prix de 50,000 francs au profit de la personne qui découvrirait un moyen pratique de déterminer directement la présence de l'alcool dans les mélanges. (La commission propose de prendre la proposition en considération et de la renvoyer à une commission spéciale.)

6^o Enfin, un rapport de M. des Rotours, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation d'une convention conclue entre la France et la Belgique, et relative au raccordement, à la frontière franco-belge, des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin (proposition concluant à l'adoption du projet).

Berlin, 17 mars, soir.

L'état de santé de M. de Bismark ne s'est pas sensiblement modifié depuis hier. Les forces reviennent lentement. Le mal dont souffre le chancelier de l'empire présente manifestement les symptômes de la goutte au cœur.

Une erreur s'est glissée dans la reproduction du discours du prince impérial donnée par plusieurs journaux et que nous avons nous-mêmes reproduite.

Dans cette phrase : « L'empereur m'a appris de quel poids pèse l'autorité souveraine, même sur de vieilles épaules, » lire *viriles* au lieu de *vieilles*.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Année scientifique et industrielle, par LOUIS FIGUIER (47^e année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1873. (Librairie HACHETTE, 4 vol. in-18, prix : 3 fr. 50).

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 58^e fascicule, **LOI à MAG**, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Événements d'Espagne : le bombardement de Bilbao par les carlistes ; la famine au Bengale ; un Indou marchand de grains ; la nouvelle bourse de Bruxelles ; le maréchal de Mac-Mahon passant la revue de la

cavalerie campée à Rocquencourt ; mort du commandant Francis Garnier dans le Tong-Kin ; bal offert au Président de la République par le tribunal de Commerce et la chambre de Commerce de Paris ; yachts à glace sur la rivière Hudson, aux Etats-Unis ; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; le vieux pont de Cordoue. — Rébus, problème d'échecs.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants : ou le **JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX**, par Emile Souvestre, ou le **DROIT CHEMIN**, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails

et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskoff, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalesscière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les

médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalesscière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.
Cure N° 45,270.
PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.
Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
Revalesscière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MRYFFRET, curé.
Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalesscière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalesscière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 64 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MARS 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	60	» 35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	» 50
4 1/2 % jouiss. mars.	85	»	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	418	75	» 75
4 % jouissance 22 septembre.	72	50	»	Crédit Mobilier.	310	»	» 1 25	Crédit Mobilier esp., j. juill.	345	»	»
5 % Emprunt 1871.	94	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	531	25	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	94	55	» 15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	94	50	» 15	Est, jouissance nov.	502	50	»	Orléans.	280	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	232	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	887	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	276	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	416	»	» 4	Midi, jouissance juillet.	595	»	» 5	Est.	271	»	»
— 1865, 4 %.	448	75	»	Nord, jouissance juillet.	1010	»	» 5	Nord.	281	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	291	50	» 50	Orléans, jouissance octobre.	845	»	» 1 35	Ouest.	271	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	261	50	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	532	50	» 1 25	Midi.	275	»	»
Banque de France, j. juillet.	3830	»	» 10	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	735	»	» 3 75	Vendée.	241	25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	»	»	Société Immobilière, j. janv.	11	25	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 09 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 13 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — express.
10 — 30 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LES BIENS

Ci-après, appartenant à M^{me} BROCELIER-TESNIER, autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, du 21 février 1874.

Commune de Villebernier.

- Grande maison neuve, au bourg ;
- Petite maison, au bourg ;
- Soixante-et-un ares 9 centiares, à la Moutaie ;
- Trente-huit ares 50 centiares, aux Basses-Doues ;
- Vingt-trois ares 82 centiares, à Beauvozier ;
- Vingt-deux ares 9 centiares, aux Pilles ;
- Cinq ares 82 centiares, à la Moutaie ;
- Quatorze ares 97 centiares, près la Levée ;
- Quatre ares 26 centiares, près la Levée.

S'adresser audit notaire. (113)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACQUÉRIR dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, UNE GRANDE MAISON DE MAÎTRE, avec jardin, remise et écurie, et servitudes.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

- Comprenant :
- Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté ;
- Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ;
- Trois chambres de domestiques et greniers ;
- Cour, écurie et remise ; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

A VENDRE OU A LOUER

Pour Noël prochain,

UNE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 10.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie,

Fondée en 1829.

CAPITAL SOCIAL

Fonds de Primes et Réserves :

VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS
Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOSLAK.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOUSSON et C^e.
Havre, chez M. E. FICQVET.
La Rochelle, chez MM. D'ORNIER et FAVRETTÉ.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORD et C^e.
Melun, chez M. V. LE BARRY.
Nantes, chez MM. A. JAMON et HUBERT.
Paris, chez M. A. MOUSSON-DUPRE.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMON et HUBERT.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1^{er} AVRIL 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS,
A GENEVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage ;

Par M. MONTAUDRY,
Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : A fr. 25 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.